

RECOMMANDATIONS pour L'EXAMEN

DEFINITION DE L'ÉPREUVE FINALE PONCTUELLE OBLIGATOIRE DE LANGUE VIVANTE AU CAP

(BO n° 35 du 26 septembre 2019 qui définit l'épreuve orale ponctuelle obligatoire de langue vivante pour les candidats hors statut scolaire.)

1- Définition de l'épreuve :

L'épreuve obligatoire de langue vivante se compose de **deux sous-épreuves**, elle a pour objectif de vérifier au **niveau A2** les compétences du candidat à :

- comprendre la langue orale
- comprendre un document écrit
- s'exprimer à l'écrit
- s'exprimer à l'oral en continu
- interagir à l'oral,

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

2- Durée de l'épreuve : 1 heure et 06 minutes maximum ; elle se déroule en 2 temps **qui sont indépendants l'un de l'autre**, la passation de la seconde sous-épreuve pouvant précéder celle de la première.

- **Première sous-épreuve :** EPREUVE ECRITE COMMUNE, **1 heure maximum ; sans préparation ; partie 1 : dix minutes maximum ; partie 2 et partie 3 : 25 minutes maximum chacune.**

- **Seconde sous-épreuve :** EPREUVE ORALE INDIVIDUELLE, **6 minutes maximum ; sans préparation ; partie 1 et partie 2 : 3 minutes maximum chacune.**

3- Niveaux attendus en référence à l'échelle de niveaux du CECRL et coefficients :

- **Niveau A2** (« utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire ») ;
- **Coefficient 1.**

4- Recommandations aux examinateurs :

- Accueil et préparation :

Première sous-épreuve : EPREUVE ECRITE COMMUNE

- L'examineur / le surveillant
- accueille les candidats et **vérifie leur convocation et leur identité.** (Il convient de prévenir le chef de centre, c'est-à-dire le chef d'établissement, pour tout dysfonctionnement constaté) ;
- rappelle la nature et le déroulement de l'épreuve ;
- s'assure que les candidats **reçoivent le QCM avant la première écoute du document sonore.**

Seconde sous-épreuve : EPREUVE ORALE INDIVIDUELLE

- L'examineur
- accueille le candidat et **vérifie sa convocation et son identité.** (Il convient de prévenir le chef de centre, c'est-à-dire le chef d'établissement, pour tout dysfonctionnement constaté) ;
- rappelle la nature et le déroulement de l'épreuve ;
- **Pas de commentaire désobligeant pour le candidat** qui remette en cause son intégrité intellectuelle ou autre. Si commentaire, il doit rester objectif et neutre.

● **Support de l'épreuve orale individuelle :**

Le sujet et le contenu de cette prise de parole **relèvent du choix du candidat.**

Le candidat présente et rend compte :

- soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE FINALE PONCTUELLE OBLIGATOIRE DE LANGUE VIVANTE AU CAP

1- Déroulement de l'épreuve

Pause minimale de 15 minutes entre les deux sous épreuves. L'ordre d'organisation des deux sous-épreuves est indifférent, la passation de la seconde sous-épreuve pouvant précéder celle de la première.

- Elle se déroule en deux temps :

PREMIER TEMPS D'ÉVALUATION : EVALUATION COMMUNE SUR TABLE

PARTIE 1 : compréhension de l'oral, 10 minutes maximum.

- Prend appui sur un document (enregistrement sonore ou vidéo) **1 minute maximum** Niveau **A2**.

- **Les candidats reçoivent avant la première écoute un questionnaire à choix multiple (QCM) et ils en prennent connaissance.**

- **Trois écoutes successives du document, espacées d'une minute.** Durant ces écoutes, les candidats sont libres de prendre ou de ne pas prendre de notes, de répondre directement au questionnaire ou d'y répondre à l'issue de la troisième écoute.

PARTIE 2 : compréhension de l'écrit, 25 minutes maximum

- Se déroule immédiatement **après la PARTIE 1**.

- Prend appui sur un **document inconnu en langue vivante étrangère ne comportant pas plus de 10 lignes (ligne s'entend au sens de 70 caractères, espaces compris).**

- Les candidats prennent connaissance du document et **répondent par écrit et en français aux questions libellées en français.**

PARTIE 3 : compréhension de l'écrit, 25 minutes maximum

- Se déroule immédiatement **après la PARTIE 2**.

- Les candidats ont le **choix entre deux sujets d'expression**, tous deux **libellés en français**.

- Les candidats sont invités à **rédigier, en langue vivante étrangère, un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots.**

SECOND TEMPS D'ÉVALUATION : EVALUATION ORALE INDIVIDUELLE

PARTIE 1 : expression orale en continu. 3 minutes maximum

- L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de **3 minutes maximum pour prendre la parole en langue vivante étrangère.**

- L'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

PARTIE 2 : expression orale en interaction. 3 minutes maximum

- Prend appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.

- **Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la PARTIE 1 (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.**

2- L'évaluation :

L'examineur établit son évaluation à partir des fiches d'évaluation et de notation ci jointes (B.O n° 26 du 25 juin 2020).

Fiche sous épreuve 1

● On évalue les compétences de **compréhension de la langue orale (colonne 1).**

● On évalue les compétences du candidat à **comprendre un document écrit rédigé en langue vivante étrangère (colonne 2).**

● On évalue évaluer les compétences des candidats à **s'exprimer à l'écrit en langue vivante étrangère (colonne 3).**

Fiche sous épreuve 2

● On évalue la capacité du candidat à **prendre la parole de manière continue (colonne 1).**

● On évalue la capacité du candidat à **interagir en langue vivante étrangère (colonne 2).**

● L'épreuve est notée sur 20, **elle est calculée en additionnant les notes des trois parties de la première sous-épreuve et celles obtenues aux deux parties de la seconde sous-épreuve.**

● À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. **Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.**

● **La note finale est arrêtée par le jury.**

Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP
Contrôle en cours de formation (CCF) - Situation A
Épreuve finale ponctuelle - Sous-épreuve 1

Session :		Académie :			
Langue vivante :					
Nom et prénom de l'élève/du candidat :			Ville :		
Établissement :					
Pour chacune des trois colonnes, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale de compréhension ou d'expression) à 4.					
Compréhension de l'oral		Compréhension de l'écrit		Expression écrite	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écouté. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	4 pts. ou 3,5 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	4 pts. ou 3,5 pts.	Produit, en adéquation avec la situation proposée, un écrit immédiatement compréhensible (vocabulaire approprié et effort de construction syntaxique du propos). En fonction du sujet, l'écrit produit cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Comprend les éléments importants du document écouté. Identifie le type de message ou d'énoncé écouté.	3 pts. ou 2,5 pts.	Comprend les éléments importants du document écrit proposé. Identifie visuellement et graphiquement le type de document écrit proposé.	3 pts. ou 2,5 pts.	Produit un écrit globalement compréhensible, dont les formulations présentent une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	2 pts. ou 1,5 pt.	Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	2 pts. ou 1,5 pt.	Produit un écrit dont la longueur est nettement inférieure à la minimale attendue. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	2 pts. ou 1,5 pt.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Identifie quelques sons, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1 pt. ou 0,5 pt.	Identifie quelques signes, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1pt. ou 0,5 pt.	Produit des signes, des mots ou groupes de mots isolés. S'exprime dans une langue rudimentaire et peu compréhensible.	1pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4* Compréhension de l'oral	/4	Note sur 4* Compréhension de l'écrit	/4	Note sur 4 Expression écrite	/4
APPRECIATION				Note intermédiaire de l'élève / du candidat : /12 Cette note sur 12 points doit être additionnée à la note sur 8 points attribuée à l'élève / au candidat à la situation d'évaluation B (CCF) ou sous-épreuve 2 (épreuve ponctuelle). La note finale sur 20 sera, le cas échéant, arrondie au point supérieur.	

* Les notes des deux premières colonnes sont nécessairement corrélées aux réponses du candidat aux deux questionnaires de compréhension (compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit) de la situation d'évaluation A (CCF) ou première sous-épreuve (épreuve finale ponctuelle).

Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP
Contrôle en Cours de Formation - Situation B
Épreuve finale ponctuelle - Sous-épreuve 2

Session :	Académie :
Langue vivante :	
Nom et prénom de l'élève/du candidat :	Ville :
Établissement :	

Pour chacune des deux colonnes, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale de compréhension ou d'expression) à 4.

Expression orale en continu		Expression orale en interaction	
Degré 4		Degré 4	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue immédiatement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc.	4 pts. ou 3,5 pts.	Réagit avec pertinence et s'efforce de prendre sa part dans l'échange. S'exprime dans une langue immédiatement compréhensible.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3	
Produit un discours factuel globalement intelligible, dans une langue simple, ponctuée de pauses et de faux démarrages. Le propos présente une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	3 pts. ou 2,5 pts.	S'efforce d'interagir de façon simple dans une langue globalement intelligible, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2	
Produit des mots, expressions et/ou énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	2 pts. ou 1,5 pt.	Répond et réagit de façon brève et limitée. La communication nécessite reformulation et/ou relance fréquente. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	2 pts. ou 1,5 pt.
Degré 1		Degré 1	
S'exprime à l'aide de mots isolés dans une langue rudimentaire et peu compréhensible.	1pt. ou 0,5 pt.	Intervient sporadiquement et de manière peu compréhensible. La communication repose sur de nombreuses répétitions.	1pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4 Expression orale en continu	/4	Note sur 4 Expression orale en interaction	/4
APPRÉCIATION		Note intermédiaire de l'élève / du candidat : <div style="text-align: right;">.... /8</div> <p>Cette note sur 8 points doit être additionnée à la note sur 12 points attribuée à l'élève / au candidat à la situation d'évaluation A (CCF) ou sous-épreuve 1 (épreuve ponctuelle). La note finale sur 20 sera, le cas échéant, arrondie au point supérieur.</p>	